

SANTÉ-SÉCURITÉ
AU TRAVAIL

BONNES PRATIQUES
DE PRÉVENTION

MATÉRIEL DE MISE À HAUTEUR POUR POSTE FIXE

SITUATIONS *constatées*

En entrepôt, certaines manutentions sont réalisées sur des postes fixes notamment en entrée et en sortie de convoyeur, ainsi que sur les postes de conditionnement et de contrôle.

Les manutentionnaires effectuent des flexions importantes du dos et des genoux lors de la prise et de la dépose des colis constituant les couches inférieures des palettes.



Conséquences pour la santé:

- Accidents du travail :
 - douleurs par l'effort avec restriction de mobilité (lumbagos, épaules et genoux douloureux...)
- Maladies professionnelles (TMS)
 - tableaux 57, 79 et 98 du régime général

OBJECTIFS *de prévention*

Réduire les contraintes posturales en garantissant la réalisation des manutentions manuelles à une hauteur constante, correspondant au centre de gravité de l'individu.
Si cet objectif ne peut être atteint sur toute la hauteur de la palette, il conviendra de le mettre en application pour les premières couches.

1/3

Table élévatrice de conditionnement encastrée dans le sol pour palettes mono-format

Prévu à la conception du bâtiment et du poste de travail, ce dispositif permet de régler la hauteur du plan de pose pour constituer l'intégralité de la palette.

- de chute avec dénivellation dans la fosse par l'automatisation de la table afin que le plateau seul ou la charge ne descende jamais en dessous du niveau du sol.

L'utilisation de l'équipement sera subordonnée à la mise en œuvre de mesures de prévention palliant les risques :

- d'écrasement des membres inférieurs par l'installation de barre sensible périphérique sous la table ou de jupe de sécurité fermant l'espace entre le sol et la table,



Table élévatrice posée au sol

Fixé au sol, cet équipement permet de transférer les colis à hauteur constante en baissant progressivement la table au fur et à mesure de la dépose des colis sur la palette. Cette solution ne s'applique que sur les premières couches d'articles dont la hauteur correspond à celle du convoyeur.

Comme précédemment, des dispositifs de sécurité contre le risque d'écrasement doivent équiper ces matériels



Table élévatrice facilitant la palettisation et la dépalettisation des articles en entrée et en sortie de convoyeur



Table échancrée permettant l'introduction des fourches d'un transpalette



Table élévatrice avec rouleaux facilitant le remplissage des cartons et leur évacuation sur le convoyeur

MOYENS de prévention

Table à hauteur constante

La hauteur du plan de travail est ajustée automatiquement en fonction de la charge supportée, à l'aide de suspensions pneumatiques ou de ressorts tarés. Le mouvement vertical de montée ou de descente est

obtenu par le retrait et la pose des articles.

Le dispositif peut être associé à un plateau tournant facilitant la préhension des articles. La table peut être fixe ou mobile.



Approvisionnement des lignes de conditionnement à l'aide de tables à hauteur constante



Plateau tournant

Transpalette à fourche élevable électriquement

Cet équipement permet une grande souplesse d'implantation. En plus de la mise à hauteur, il permet de déplacer les palettes sur de courtes distances.

Lorsque la fonction de mise à hauteur n'est pas automatisée, l'opérateur doit se déplacer sur l'avant de l'engin pour accéder à la commande.



Transpalette manuel avec levée électrique des fourches

Cellule commandant la mise à hauteur automatique de la palette



Transpalette gerbeur avec mise à hauteur automatique des fourches

MATÉRIEL DE MISE À HAUTEUR POUR POSTE FIXE

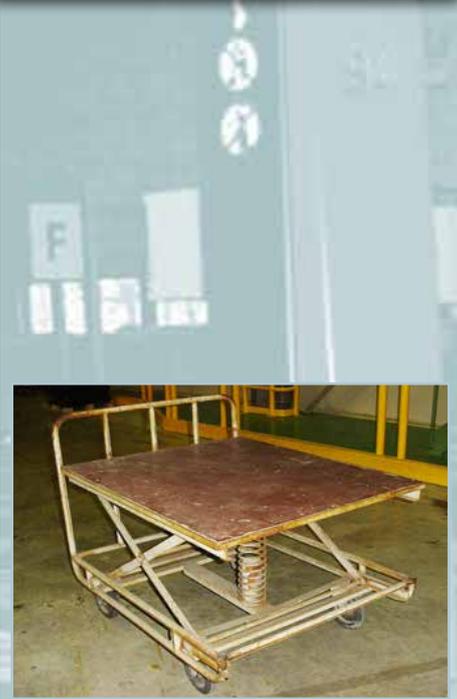


Table mobile

CONDITIONS de réussite

L'utilisation de ces équipements sera facilitée par :

- l'implication des salariés dans le choix du matériel,
- une fonction de mise à hauteur automatique,
- une implantation intégrant la libre circulation autour de l'équipement,
- l'entretien préventif des équipements,
- la formation des opérateurs à l'utilisation en sécurité du matériel et à la prévention des risques de TMS. ■